

COMMUNE DE ROCLES**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 octobre 2019**

Date de la convocation : **07 octobre 2019**

La convocation a été affichée aux lieux habituels le : **07 octobre 2019**

Conseillers en exercice : **11**

Membres présents ou représentés : **10**

L'an deux mil dix-neuf le vendredi onze du mois d'**octobre**, à **vingt** heures **trente** minutes, les conseillers municipaux de la commune de Rocles proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du **23 mars 2014**, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, **M. Raymond MARTIN**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres du conseil : AUBERT Sabrina, BRUSA Sylvain, FLOURET Jonathan, JAFFUEL Guy, LHERMET Francis, MALLET Pierre, MARTIN Raymond, PALPACUER Daniel, RANC Aline, RIEU Hervé, ROUX Joël.

Absent(s) excusé(s) : **néant**

Absent(s) non excusé(s) : **Mme Sabrina AUBERT**

Absent(s) représenté(s) : **néant**

Pouvoir(s) : **néant**

M. Joël ROUX a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Bail commercial avec la Sarl RONDIN DES BOIS (anciennes parcelles ZH27 et ZH28).
- Avenant à la convention d'occupation de la parcelle ZH29 du 12 avril 2018 (modification des références cadastrales).
- Demande de subventions - renouvellement de 2 postes informatiques à l'école + monoposte mairie.
- Demande de subventions – acquisition d'une nouvelle épareuse.
- Assurance statutaire du personnel communal – nouveau contrat 2020-2023.
- Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents.
- Nomination au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe d'un agent – création du poste.
- Tarifs du service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2020 et règlement compteurs gelés ou détériorés.
- Servitude de passage de canalisation d'eaux usées sous VC n°42 à la Bastide (parcelle n°21).
- Cession pneus camion et copieur SHARP MX M200D.

Questions diverses :

- Initiation à la voile des enfants de l'école
- Echange Commune/M. Francis CHABALIER régularisation chemin accès au lac

Pièces jointes aux convocations :

- procès-verbal de la séance du 09 août 2019 (transmis par courrier électronique le 19/08/2019)
- bail commercial en cours + avenants (n°1 et 2) – Sarl Rondin des Bois
- plan de division 1/1000 chemin du lac pour avenant à la convention d'occupation de la parcelle ZH29
- courrier du CDG48 du 12/09/2019 + projet de délibération Assurance statutaire du personnel communal
- courrier du CDG48 du 17/09/2019 + projet de délibération + convention de gestion Prévoyance compl.
- Plan de la Bastide – passage canalisation eaux usées (servitude sous VC n°42)

M. le maire déclare la séance ouverte à 20H35.

Procès-verbal de la séance du 09 août 2019 :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **09 août 2019** est approuvé à l'unanimité ; les conseillers ont signé au registre.

- Bail commercial avec la SARL Rondin des Bois

Le bail, venant à échéance en avril 2020, est renouvelé pour 9 ans. Ce bail concerne désormais les parcelles ZH28 et ZH31 en raison de la numérotation au cadastre du chemin d'accès au lac. Le bien objet du bail correspond toujours à l'emprise des bâtiments de la base nautique et du parc accrobranche. Le montant annuel du loyer est fixé à 3000 €.

- Avenant à la convention d'occupation de la parcelle ZH29 du 12 avril 2018

La création de parcelles correspondant à l'emprise du chemin d'accès au lac entraîne la modification du parcellaire et des surfaces louées. Le maire est autorisé à signer un avenant permettant d'acter ces changements.

Les biens objet de la convention sont désormais référencés ZH32 (en partie) et ZH34. Le loyer de 500€ reste inchangé.

- Demande de subventions - renouvellement de 2 postes informatiques à l'école + monoposte mairie

Le matériel informatique de l'école et de la mairie après huit années de service est obsolète. Des devis ont été demandés, ils s'élèvent à 2.757,50€ HT. Une subvention au titre de la DETR est sollicitée.

- Demande de subventions – acquisition d'une nouvelle épaveuse

L'épaveuse arrive en fin de vie après 16 années de service. Plusieurs devis ont été demandés. Une subvention est sollicitée auprès de la Préfecture au titre de la DETR ainsi qu'auprès du Département de Lozère sur la base d'un montant estimatif de 25.700,00 € HT.

- Assurance statutaire du personnel communal – nouveau contrat 2020-2023

Le maire met en avant le coût financier que devrait supporter le budget de la collectivité en cas d'absentéisme important ou d'accident de travail grave et de décès. Le centre de gestion a négocié un nouveau contrat d'assurance statutaire pour le personnel communal. Le maire est autorisé à signer l'ensemble des contrats et conventions nécessaires (Taux global du personnel affilié à la CNRACL : 5,61% / personnel affilié à l'IRCANTEC : 1,06%)

- Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents

Le conseil décide de conclure une convention de participation avec le groupe VYV pour 6 années à compter du 1^{er} janvier 2020. La commune participera à hauteur de 10€/mois/agent à la protection sociale complémentaire des agents qui souhaiteront adhérer au service.

- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe d'un agent – service école /entretien

Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet est créé. Le poste existant d'adjoint technique est supprimé.

- Tarifs du service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2020 et règlement compteurs gelés ou détériorés

Considérant que le budget de la commune doit régulièrement subventionner le budget de l'eau, il est décidé une hausse modique des tarifs. Le prix du m3 HT de l'eau (abonnement compris et sur la base de 120 m3) passe de 1,503 € à 1,60 €. Le prix du m3 HT de l'assainissement (abonnement compris et sur la base de 120 m3) passe de 1,005 € à 1,0916 €. Le droit de branchement au réseau d'eau potable est maintenu à 700€ et la participation au financement de l'assainissement collectif à 500€. Le coût du remplacement d'un compteur intérieur détérioré ou gelé imputable à l'abonné est fixé à 50€ HT.

- Servitude de passage de canalisation d'eaux usées sous VC n°42 à la Bastide (parcelle n°21)

Une servitude de passage est autorisée en domaine public au bénéfice de la parcelle cadastrée section C n°21. Les frais d'acte sont à la charge du demandeur, propriétaire de la parcelle C21.

- Cession pneus camion et copieur SHARP MX M200D

Le maire est autorisé à vendre par adjudication 6 pneus de démonte Continental 185/75 R 16C et un copieur/scanner SHARP MX M200D. Le prix plancher est fixé à 500€ pour le lot de 6 pneus et à 100€ pour le copieur. M. Palpacuer et M. Brusa sont désignés pour assister le maire dans cette démarche. La durée de consultation sera de 45 jours à compter de la publication officielle à venir.

QUESTIONS DIVERSES :

- Initiation à la voile des enfants de l'école

Les enfants de l'école bénéficient de 6 demi-journées d'initiation à la voile. Le coût pour la commune est de 1200€.

- Echange Commune/M. Francis CHABALIER régularisation chemin d'accès au lac

Un document d'arpentage a été réalisé suite à la délibération du 14 décembre 2018. L'échange sera acté devant notaire.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à **22 heures 30 minutes**.

Compte rendu affiché le **18 octobre 2019** aux lieux accoutumés.

Le maire, M. Raymond MARTIN.

